



CONSEIL DE LA
CONCURRENCE

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

En poursuivant votre navigation vous acceptez que des **cookies** soient utilisés afin d'améliorer votre expérience utilisateur. [En savoir plus](#)

Coronavirus :

La responsabilité des entreprises ne diminue pas

13/03/2020

En qualité d'autorité administrative responsable du bon fonctionnement des marchés, le Conseil de la concurrence veut s'assurer que les entreprises n'abusent pas de la situation actuelle au détriment des consommateurs ou de leurs concurrents.

Fournisseurs, grossistes et distributeurs doivent adopter un comportement responsable à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement, y compris en cas de ventes en ligne sur des plateformes.

La mise en place d'une pratique anticoncurrentielle n'est pas excusée par un contexte économique difficile.

Le Conseil examinera tout comportement potentiellement anticoncurrentiel dont il aurait connaissance. Il assumera ses fonctions de manière habituelle, faisant usage de tous ses moyens d'enquête et de sanction.

Dernière mise à jour 13/03/2020